



GRENOBLE - UPMF - 13 NOVEMBRE 2015

COORDINATION SCIENTIFIQUE

Thierry Ménissier
Professeur de philosophie, PPL,
Université Pierre-Mendès-France

RESPONSABLE ADMINISTRATIVE

Valérie Perret
Valerie.Perret@upmf-grenoble.fr

LIEU

Salle des colloques, BSHM, 1251 av. Centrale
Domaine Universitaire de St Martin d'Hères
Tram B et C, arrêt «Bibliothèques universitaires»

HORAIRES

9h30-12h / 14h-16h30

<http://ppl.upmf-grenoble.fr>



upmf
Grenoble
Université Pierre-Mendès-France
Sciences sociales & humaines

THOMAS BOCCON-GIBOD,

Université Paris-Ouest-Nanterre-La
Défense / Université Grenoble-Alpes

JEAN-MARIE BRIGANT,

Université de Lorraine

ROBERT DAMIEN,

Université Paris-Ouest-Nanterre-La
Défense

THIERRY MENISSIER,

Université Grenoble-Alpes

ROMAIN RAMBAUD,

Université Grenoble-Alpes

JOURNEE D'ETUDES
REPENSER LA PROBITÉ :
PHILOSOPHIE POLITIQUE,
DÉMOCRATIE ET ÉTHIQUE PUBLIQUE

REPENSER LA PROBITE :

PHILOSOPHIE POLITIQUE, DEMOCRATIE

ET ETHIQUE PUBLIQUE

Dans cette rencontre, nous voulons préciser la contribution de la philosophie politique à l'analyse de l'éthique publique, en concentrant notre attention sur la notion de probité. Il s'agit d'examiner à quelles conditions il serait possible de qualifier philosophiquement cette notion sur le plan d'une éthique publique adaptée aux conditions d'aujourd'hui, à savoir, dans le contexte des républiques « d'après la vertu ». La difficulté vient du fait que si la probité joue un rôle tout-à-fait considérable dans la qualification de la corruption, c'est une notion qui demeure mal définie. Dans la littérature juridique, elle est le plus souvent appréhendée à travers ses synonymes (tels que droiture, franchise, honnêteté, honorabilité, justice, moralité, pureté, rectitude, sincérité) ou, a contrario, par ses antonymes (déloyauté, fourberie, friponnerie, infidélité), mais elle est peu qualifiée dans ses contenus. D'où une réelle difficulté pour la considérer comme une catégorie éthique et politique qui aurait la validité d'un critère impeccable. Les lignes brouillées de l'éthique publique appellent un travail d'approfondissement des contenus. C'est à ce travail que cette journée d'étude entend contribuer, notamment en inaugurant un dialogue entre juristes, politistes et philosophes.

Danton : « Robespierre, tu es d'une probité révoltante. »,
Georg Büchner, *La mort de Danton*, 1835

9h30_Accueil

9h45-10h00_Thierry Ménissier

(Professeur des Universités, philosophie, équipe *Philosophie, Pratiques & Langages*, Université Grenoble-Alpes)

Introduction

10h00-10h45_Jean-Marie Brigant

(Maître de conférences en Droit privé, Université de Lorraine, Institut François Gény)

« De la probité en droit pénal »

10h45-11h30_Robert Damien

(Professeur des Universités, philosophie morale et politique, Université Paris Ouest Nanterre La Défense, équipe de recherche SOPHIAPOL)

« La probité, valeur d'exercice ou vertu collective ? »

11h30-11h45_Pause

11h45-12h30_Romain Rambaud

(Professeur agrégé de droit public, Faculté de droit de Grenoble, Université Grenoble-Alpes)

« La probité et le droit électoral »

14h00-14h45_Thomas Boccon-Gibod

(Agrégé et Docteur en philosophie, chercheur associé à l'équipe SOPHIAPOL (Université Paris Ouest Nanterre La Défense) et à l'UMR Pacte de Grenoble)

« La probité comme phénomène institutionnel »

14h45-15h30_Thierry Ménissier

**« Comment faire l'apologie d'une vertu crépusculaire ?
La probité dans le projet républicain »**

15h30-16h00_Discussion générale